

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL449

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, après le mot :

« publiés »,

insérer les mots :

« en application du titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.